



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

services d'urgence

Question écrite n° 66693

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la nécessité de prendre en compte la souffrance des migraineux. Actuellement près de 7 millions de personnes en France souffrent de migraines persistantes. Si Paris bénéficie actuellement de dispositifs sanitaires de lutte contre la migraine, cela n'est pas le cas de la plupart des régions. Aussi, il apparaît nécessaire de créer un service d'urgence spécialisé dans plusieurs hôpitaux français afin de permettre à tous de se soigner dans les meilleures conditions possibles. Il se demande si le développement de services d'urgences contre les maux de tête et les céphalées est envisageable dans un futur proche.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66693

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5545